

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5578 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUZARIF ZATTRA

Date de naissance : 25/03/1962

Adresse : 14 Rue Aloutk Haouane, apt 7

Tél. : 0663785197 Total des frais engagés : 191,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

INPE 091122440 DR. SADIK Fouzia
Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél : 05.22.36.58.91 Casablanca

Date de consultation : 06 MARS 2024

Nom et prénom du malade : Dr. BOUZARIF ZATTRA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Colore

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : /

Signature de l'adhérent(e) : /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin des Honoraires
<i>06 MAI 2024</i>	<i>1C1</i>	<i>01</i>	<i>200,00</i>	<i>DR. SADIK FEGZA Médecin 105, Rue Minouza Hay Erraha Casablanca Tél : 0522.36.58.91</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DU CA Dr. Hind Benmoussa 1 Rue Al Othman Casablanca Tél : 0522.36.58.85</i>	<i>06 03 2024</i>	<i>291,70</i>

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

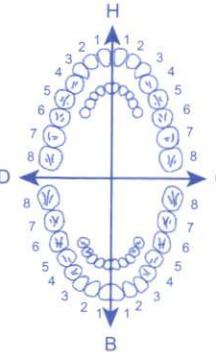
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

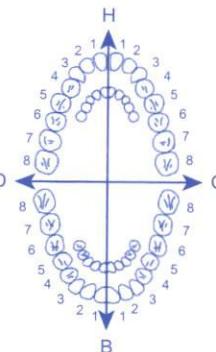
O.D.F

PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SADIK Fouzia

PPV: 92,61

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1er Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél.: 05 22 36 58 91

الدكتورة صديق فوزي

طب العام

الفحص بالصدري

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقاً)

العلباق الأول - بوسوجور

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 36 58 91

Casablanca, le : 06 MARS 2024 الدار البيضاء، في :

Mme BouzARIF Zahra.

92.60 - Tuoso 40 mg (Sib de 14) S.V
1 gel / chargé

99.00 - Antigaz (sachet) 6us S.V
1 sachet 2 fois / j'aus

99.50 - Dépurakna (Sip sib) S.V
2 fois 3 fois / j'aus

291.10 - Kanoxyl (cette formule) S.V
Sept le soir

PHARMACIE DU CAR
Dr. Hind Benmoussa
1 Rue Al Okhiouar
Casablanca 29810

DR. SADIK Fouzia
Médecin
104, Rue Mimosa Hay Eraha
Casablanca
Tél : 05 22 36 58 91

UTAV
PPC
MPHARMA
LOT

23-022
08-2026



Lot:
À consommer
avant le:
PPC: 99,50 DH

230769
09/2027